Compte-rendu

Rencontre sur la prévention et la lutte contre les violences faites aux personnes LGBTQI+ dans le cadre du Réseau d'Aide aux Victimes

Vendredi 12 février 2021
De 14h30 à 16h30
Salle des fêtes, Mairie du 19e (5/7 Place Armand-Carrel)

Intervention d'Etienne CHURET, Commissaire central adjoint du 19ème arrondissement

Le Commissariat du 19ème arrondissement note que :

- Les faits LGBTIphobes sont peu nombreux dans l'arrondissement. Néanmoins, malgré les conditions sanitaires, il n'y a eu pas de baisse drastique : **2019 : 21 faits ; 2020 : 17 faits** ;
- Les injures et la diffamation représentent la majorité de ces faits ;
- 70% de ces faits sont des infractions sur la voie publique commises par des inconnu·e·s ;
- Les violences sont assez faibles : 3 faits de violence dont un avec condamnation et prison.

Ces faits sont difficiles à endiguer : cela nécessiterait une présence et une intervention de la police sur le moment.

Le Commissariat souhaite particulièrement travailler sur :

- **La formation des agents** : l'ensemble des agents d'accueil a été formé en 2020 mais il faut aller plus loin ;
- **Le domaine des violences conjugales** afin de mieux les prendre en compte. En effet, l'orientation sexuelle représente souvent un frein pour ces victimes : la qualification des faits n'est pas faite ce qui minimise et laisse parfois les personnes en danger ;
- **La prise de rendez-vous** : pour les victimes qui veulent déposer plainte, la prise de rendez-vous est possible. Elles sont alors prises en charge sans attente à l'heure prévue par un fonctionnaire de police.

Intervention de Gregory WEILL, Vice-procureur de la République

Le sujet des violences faites aux personnes LGBTQI+ est une priorité du Procureur de la République.
Le Parquet diligente des enquêtes avec célérité pour aboutir le plus rapidement possible à une réponse pénale.

Le Parquet rappelle que :

- Le **motif discriminatoire est une circonstance aggravante** de nombreuses infractions. L'article 132-77 du Code pénal dispose que la circonstance aggravante est constituée lorsque l'infraction est précédée, accompagnée ou suivie « de propos, écrits, images, objets ou actes de toute nature qui soit portent atteinte à l'honneur ou à la considération de la victime ou d'un groupe de

personnes dont fait partie la victime à raison de son sexe, de son orientation sexuelle ou identité de genre réelle ou supposée, soit établissent que les faits ont été commis […] pour l'une de ces raisons […] ». L'auteur·trice de l'infraction va alors encourir une peine de prison supplémentaire.

- S'agissant du **discours de haine**, ces infractions sont particulières car elles tombent sous le coup de la loi sur la presse. Ces infractions sont très rapidement rapportées au parquet que cela soit directement ou via les plaintes. L'enjeu est d'agir vite afin d'éviter que cela tombe sous le coup de la prescription dont le délai est de seulement un an.

- S'agissant de la **haine en ligne**, un pôle national a vocation à accueillir les manifestations haineuses qui sont commises par la voie électronique (mail, réseaux sociaux, etc). Au-delà du discours de haine classique, ce pôle a également vocation à traiter toutes les affaires de menaces à caractère homophobe et de cyber-harcèlement qui ont une motivation homophobe. Travaillant avec des enquêteurs spécialisés, le pôle est également en contact étroit avec les opérateurs des réseaux sociaux, ce qui représente un véritable enjeu car il s'agit d'opérateurs américains dont les législations s'opposent sur certains points.
  Lors d'un dépôt de plainte auprès des services de police ou du parquet, il est important de communiquer un maximum d'éléments : pseudos, captures d'écran datés et URL vers les messages directs (les auteur·trice·s effacent souvent leurs messages avant l'investigation).

La plateforme PHAROS[1]

Généralisée en 2009, cette plateforme permet de signaler en ligne les contenus et comportements illicites présents sur internet (incitation à la haine, escroqueries, pédopornographie, vente de produits stupéfiants, etc.).
S'agissant des LGBTIphobies, seuls les discours de haine peuvent être signalés. Les insultes, propos diffamatoires ou cyber-harcèlement ne doivent pas être signalés.

Elle est composée de policier·ère·s et gendarmes réparti·e·s en trois cellules, dont une consacrée à la haine en ligne. Ils et elles se chargent de traiter chaque signalement, notamment en vérifiant qu'il s'agit bien d'une infraction. Si tel est le cas, leur mission est d'alerter les services compétents (Police nationale, Gendarmerie nationale, Douanes, DGCCRF[2]…). Une enquête est alors ouverte sous l'autorité du Procureur de la République, lui permettant d'agir plus rapidement.
En 2019, 228 545 signalements ont été enregistrés.

Présentation du Brigadier-Chef Mickaël BUCHERON, Officier de liaison LGBT

L'année 2019 a été marquée par une recrudescence des LGBTIphobies avec deux constats :
- Des carences de la police sur ces sujets, notamment avec une mauvaise qualification des faits : le caractère homophobe est rarement identifié ou bien minimisé ;
- L'appréhension des victimes à déposer plainte face à une police vue comme homophobe.
Face à ces constats, s'est créé le poste d'Officier de liaison LGBT. Il s'agit d'un poste unique bien que des équivalents au champ d'action limité se créent sur le territoire national.

Les rôles de l'Officier de liaison LGBT :
- Accompagner et orienter les victimes, recevoir leurs plaintes et les informer sur les suites procédurales ;
- Faire le lien avec les référent·e·s LGBT dans les commissariats : Etienne CHURET est celui du 19e ;

[1] Plateforme d'Harmonisation, d'Analyse, de Recoupement et d'Orientation des Signalements
[2] Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes

- Alerter sur le vocabulaire : en cherchant le caractère aggravant, le policier peut rencontrer des difficultés ou faire usage d'un vocabulaire inapproprié ;
- Accompagner les associations LGBT+ qui ne sont pas en mesure d'orienter les personnes vers le commissariat.

Présentation de l'application mobile FLAG!

L'association FLAG! a créé une application mobile permettant aux victimes et aux témoins de LGBTIphobies, de violences conjugales ou de sérophobie de réaliser un signalement anonyme et gratuit.

-> Voir PDF « FLAG! – Le déroulé d'un signalement »

Tour de table

- **Difficultés rencontrées :**

-> Manque de logements et d'hébergement d'urgence pour les jeunes victimes ;

-> Problème d'accès aux droits et d'accès à l'information : les individus connaissent peu leurs droits et leur tissu associatif existant.

- **Alertes et informations particulières :**

-> Le PAD 19e informe les participant·e·s qu'en 2019 toutes les équipes du PAD ont été formées sur l'accueil des personnes LGBT, notamment des personnes transgenres. Il alerte sur la nécessité de rendre les dispositifs plus visibles afin de mieux les faire connaître auprès des personnes concernées.

-> SOS Homophobie rapporte que pendant le confinement, de plus en plus de jeunes en grandes difficultés ont contacté l'association.

-> L'ICF Habitat la Sablière s'inquiète du fait que les gardien·ne·s soient très peu sensibilisé·e·s sur ces sujets. L'ICF alerte également sur la complexité que représentent les demandes de logement pour les personnes transgenres en raison de la nécessité de présenter une carte d'identité.

-> Michel GELLY- PERBELLINI rappelle que la Maire de Paris et Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Adjoint à la Maire de Paris en charge des droits humains, de l'intégration et de la lutte contre les discriminations, ont engagés un travail administratif pour une facilitation des changements de prénom.

-> Les Pompiers de la Caserne de Bitche rappellent qu'ils ne peuvent intervenir qu'à la demande d'une personne victime ou témoin. Au sein de la caserne, ils et elles sont soixante-dix pompiers avec une moyenne d'âge de 26 ans et dont 80% viennent de province. Deux actions de sensibilisation se sont notamment développées :
- en interne parce qu'il est possible que certain·e·s pompiers soient LGBTQI+,
- pour les interventions.

Prochains travaux et mise en place de groupes de travail

-> Création d'un flyer pour le RAV LGBTQI+ sur le même modèle que celui du Point Femmes.

-> Réflexion sur les jeunes LGBTQI+, notamment au sujet d'un lieu d'accueil pour adolescent·e·s LGBTQI+ qui serait ouvert à l'horaire d'ouverture et de fermeture des collèges et lycées afin de leur offrir un lieu où se retrouver et où ils et elles seraient encadré·e·s par des éducateurs.

-> Lancement d'un groupe de travail au sujet du 17 mai.